RÈGLEMENT (CE) N° 92/95 DE LA COMMISSION
du 20 janvier 1995
fixant les taux de conversion agricoles

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CEE) n° 3813/92 du Conseil, du 28 décembre 1992, relatif à l'unité de compte et aux taux de conversion à appliquer dans le cadre de la politique agricole commune [1], modifié par le règlement (CE) n° 3528/93 [2], et notamment son article 3 paragraphe 1,

considérant que les taux de conversion agricoles ont été fixés par le règlement (CE) n° 47/95 de la Commission [3];

considérant que l'article 4 du règlement (CEE) n° 3813/92 prévoit que le taux de conversion agricole d'une monnaie flottante est modifié lorsque l'écart monétaire avec le taux représentatif de marché dépasse certains niveaux; que les dispositions de l'article 4 *bis* dudit règlement s'appliquent jusqu'au 31 décembre 1994 par dérogation audit article 4; que ces dispositions ont été prorogées jusqu'au 31 janvier 1995 par le règlement (CE) n° 3311/94 du Conseil [4];

considérant que les taux représentatifs de marchés sont déterminés sur la base des périodes de référence établies conformément au règlement (CEE) n° 1068/93 de la Commission, du 30 avril 1993, portant modalités de détermination et d'application des taux de conversion utilisés dans le secteur agricole [5], modifié par le règlement (CE) n° 547/94 [6];

considérant que, en conséquence des taux de change constatés au cours de la période de référence du 11 au 20 janvier 1995, il est nécessaire, d'une part, d'établir aux niveaux de + 4,126 et − 0,874 les limites visées aux paragraphes 1 et 3 de l'article 4*bis* du règlement (CEE) n° 3813/92 et, d'autre part, de fixer un nouveau taux de conversion agricole pour la lire italienne, le mark finlandais et la couronne suédoise;

considérant que l'article 15 paragraphe 3 du règlement (CEE) n° 1068/93 prévoit qu'un taux de conversion agricole fixé à l'avance doit être ajusté dans le cas où son écart avec le taux de conversion agricole en vigueur au moment où intervient le fait générateur applicable pour le montant concerné dépasse quatre points; que, dans ce cas, le taux de conversion agricole préfixé est rapproché du taux en vigueur jusqu'au niveau d'un écart de quatre points; qu'il convient de préciser le taux par lequel est remplacé le taux de conversion agricole préfixé,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Les taux de conversion agricoles sont fixés à l'annexe I.

Article 2

Dans le cas visé à l'article 15 paragraphe 3 du règlement (CEE) n° 1068/93, le taux de conversion agricole fixé à l'avance est remplacé par le taux de l'écu pour la monnaie concernée, figurant à l'annexe II:

— tableau A, lorsque ce dernier taux est plus grand que le taux préfixé,
ou
— tableau B, lorsque ce dernier taux est plus petit que le taux préfixé.

Article 3

Le règlement (CE) n° 47/95 est abrogé.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur le 21 janvier 1995.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 20 janvier 1995.

Par la Commission
René STEICHEN
Membre de la Commission

---

[1] JO n° L 387 du 31. 12. 1992, p. 1.
[2] JO n° L 320 du 22. 12. 1993, p. 32.
[3] JO n° L 9 du 13. 1. 1995, p. 19.
[4] JO n° L 350 du 31. 12. 1994, p. 1.
[5] JO n° L 108 du 1. 5. 1993, p. 106.
[6] JO n° L 69 du 12. 3. 1994, p. 1.

ANNEXE I

Taux de conversion agricoles

1 écu =	49,3070	francs belges ou luxembourgeois
	9,34812	couronnes danoises
	2,35418	marks allemands
	354,617	drachmes grecques
	239,331	escudos portugais
	7,98191	francs français
	7,05174	marks finlandais
	2,65256	florins néerlandais
	0,976426	livre irlandaise
	2 406,19	lires italiennes
	16,5658	schillings autrichiens
	198,007	pesetas espagnoles
	11,1475	couronnes suédoises
	0,953575	livre sterling

ANNEXE II

Taux de conversion agricoles préfixés et ajustés

Tableau A			Tableau B		
1 écu =	47,4106	francs belges ou luxembourgeois	1 écu =	51,3615	francs belges ou luxembourgeois
	8,98858	couronnes danoises		9,73763	couronnes danoises
	2,26363	marks allemands		2,45227	marks allemands
	340,978	drachmes grecques		369,393	drachmes grecques
	230,126	escudos portugais		249,303	escudos portugais
	7,67491	francs français		8,31449	francs français
	6,78052	marks finlandais		7,34556	marks finlandais
	2,55054	florins néerlandais		2,76308	florins néerlandais
	0,938871	livre irlandaise		1,01711	livre irlandaise
	2 313,64	lires italiennes		2 506,45	lires italiennes
	15,9287	schillings autrichiens		17,2560	schillings autrichiens
	190,391	pesetas espagnoles		206,257	pesetas espagnoles
	10,7188	couronnes suédoises		11,6120	couronnes suédoises
	0,916899	livre sterling		0,993307	livre sterling